



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Synthèse et suivi de la Conférence de coopération régionale Antilles-Guyane du 20 décembre 2012

Rendez-vous annuel des acteurs de la coopération régionale, marqué par une forte participation des élus des collectivités territoriales notamment des exécutifs régionaux, la signature d'une déclaration d'intention et d'accords tripartites entre le Département, le ministère des Outre-mer et les trois conseils régionaux, des débats riches et une revue des actions en cours et de projets structurants qui appellent un suivi particulièrement attentif.

* *

La conférence de coopération régionale (CCR) de la zone Antilles-Guyane s'est tenue à Cayenne le 20 décembre 2012, en l'absence de M. Victorin Lurel, ministre des Outre-mer, qui a dû se rendre à Wallis et Futuna en raison d'importants dégâts provoqués par le cyclone EWAN.

Organisée dans la continuité de son édition 2011, cette conférence était l'occasion de faire un point d'étape sur l'état d'avancement des chantiers en cours mais aussi d'arrêter de nouvelles priorités partagées, en particulier pour renforcer les dimensions institutionnelle et économique de la coopération régionale. Elle a permis de nombreux échanges et s'est déroulée dans un excellent climat. Les collectivités territoriales étaient représentées à haut niveau par les présidents des conseils régionaux de Guyane et Martinique, M. Rodolphe Alexandre et M. Serge Letchimy, et par le président du conseil territorial de Saint-Martin, M. Alain Richardson. La Guadeloupe était représentée par Mme Thérèse Marianne-Pépin, viceprésidente du Conseil régional. Des parlementaires guyanais, Mme Chantal Berthelot et M. Gabriel Serville, ont également pris part aux séances d'ouverture et de clôture. Outre les préfets de région (à l'exception de celui de Guadeloupe retenu par une visite ministérielle), les principaux responsables des échelons régionaux des administrations civiles et militaires, étaient présents. Ont également assisté à la conférence les présidents des chambres de commerce et d'industrie, les représentants d'organisations patronales, des chefs d'entreprises ainsi que les directeurs du centre spatial guyanais et des principaux organismes de recherche implantés dans les DFA. L'AFD était représenté par son délégué général adjoint et le ministère des Outre-mer par le cabinet du ministre et la délégation générale à l'Outre-mer (DEGEOM). Enfin, cinq de nos ambassadeurs en poste dans la région (Jamaïque, République Dominicaine, Sainte-Lucie, Trinité et Tobago, Suriname), l'ambassadeur délégué à la coopération régionale ainsi que les directions concernées du ministère des affaires étrangères (AME, DAECT) et le conseiller régional de coopération y ont également pris part. Le poste de Port-au-Prince était représenté par le chef du SCAC. Outre les séquences politiques d'ouverture et de clôture, cette édition 2012 était organisée autour de huit ateliers à vocation technique, portant sur les volets principaux de la coopération régionale (adhésion aux organisations régionales, sécurité, la conquête du marché régional par les entreprises des DFA, la coopération décentralisée, l'affectation d'agents des DFA dans les missions diplomatiques, la coopération éducative et universitaire, la coopération territoriale européenne, technologie-recherche-innovation).

1. Les messages politiques

Lors de son allocution d'ouverture, M. Vincent Bouvier, délégué général à l'Outre-mer, représentant le ministre des Outre-mer a présenté les grandes orientations de la CCR conçue comme l'instrument de dialogue et de concertation au service de l'insertion régionale des collectivités. Cette dernière passe par l'approfondissement de quatre thématiques fédératrices : l'affirmation de la dimension internationale des DFA avec notamment l'affectation d'agents territoriaux dans les missions diplomatiques et consulaires et l'affermissement de leurs liens avec les organisations régionales, le renforcement de la dimension économique de leur insertion régionale par un accompagnement des entreprises locales sur les marchés régionaux, la consolidation de la coopération territoriale européenne grâce à une meilleure maîtrise des programmes opérationnels et l'adaptation de notre dispositif régional de sécurité pour préserver la stabilité d'une zone géographique particulièrement perméable aux activités criminelles et exposée aux catastrophes naturelles.

Le président de la région Guyane a souligné l'importance de la coopération transfrontalière pour le développement local et la nécessité d'une politique volontariste conjuguant sécurité et attractivité dans un cadre normatif plus souple, s'agissant notamment de la circulation des personnes et des biens. Il a également fait part de son projet d'ouvrir à Macapa (Brésil) une antenne régionale, à caractère non diplomatique, à l'instar du bureau de représentation de cette collectivité territoriale qui sera implanté dans les locaux de notre ambassade à Paramaribo (Suriname).

Le président de la région Martinique s'est félicité des évolutions récentes en faveur d'une implication croissante des collectivités locales en matière de coopération régionale, qui passerait aujourd'hui par les notions de « diplomatie territoriale » et de « diplomatie économique », dont la traduction concrète appelait toutefois une concertation Etat/région en amont des décisions et un nouveau partage des responsabilités avec l'Etat. La mise en œuvre du principe de subsidiarité en matière diplomatique serait une condition sine qua non d'un changement d'échelle de la coopération régionale.

La vice-présidente de la région Guadeloupe a replacé les récentes initiatives de cette collectivité (demandes d'adhésion aux organisations régionales, affectation d'agents dans les missions diplomatiques, missions de prospection économique, participation aux investitures de chefs de gouvernement) dans le cadre d'une volonté politique de désenclavement du territoire, en mettant l'accent sur la nécessité d'un accompagnement adapté des projets régionaux par les missions diplomatiques et consulaires, pour le bénéfice mutuel de la Guadeloupe et de la France.

Le président du conseil territorial de Saint Martin a plaidé en faveur d'un renforcement des moyens affectés à la coopération transfrontalière avec Sint Maarten dans l'intérêt bien compris des deux parties. Le développement local, fortement dépendant du

tourisme, commanderait la mise en place de solutions communes, notamment en matière d'équipements et de réseaux routiers, assainissement, santé publique et protection de l'environnement mais aussi lutte contre les trafics illicites et la criminalité. Dans cette logique, il envisagerait de solliciter l'adhésion de Saint Martin auprès des organisations régionales de la zone Antilles-Guyane.

Enfin, Mme Maryse Bossière, directrice des Amériques et des Caraïbes, est revenue, au nom du ministre des affaires étrangères, sur les avancées récentes en matière de coopération institutionnelle (adhésion aux organisations régionales et affectation d'agents territoriaux dans les missions diplomatiques) et de coopération territoriale européenne (programmes opérationnels 2014-2020). Sur le premier point, elle a souligné la nécessité d'une concertation Etat/Région exemplaire afin que la France parle d'une seule voix au sein de ces enceintes. Sur le deuxième point, elle a assuré les Régions de l'appui du Département pour relayer leurs demandes d'un assouplissement du règlement de la coopération territoriale européenne afin qu'elles soient en mesure de tirer le meilleur bénéfice des nouveaux programmes opérationnels.

2. <u>La signature d'une déclaration d'intention et d'accords tripartites entre l'Etat et</u> les Régions

Après la séance d'ouverture, la conférence s'est poursuivie avec la signature par les exécutifs régionaux, en présence des représentants du ministre des affaires étrangères et du ministre des Outre-mer, des trois documents suivants :

- déclaration d'intention relative à la représentation de la collectivité de Guyane auprès de notre poste du Suriname dans le cadre de la relocalisation de cette ambassade à Paramaribo,
- convention relative à l'affectation d'agents territoriaux de la Guadeloupe dans les missions diplomatiques et consulaires de la France, au Panama, au Venezuela, en République Dominicaine, à Sainte-Lucie, à Miami et au Québec,
- convention relative à l'affectation d'agents territoriaux de la Martinique dans les missions diplomatiques de la France, à Trinité et Tobago, à Sainte-Lucie, en Haïti et à Cuba.

3. Les ateliers de travail :

Avec une participation moyenne d'une trentaine de personnes, les huit ateliers conçus comme des séances de travail à finalité opérationnelle, recoupaient quatre thématiques fédératrices : l'affirmation de la dimension internationale des DFA, le renforcement de la dimension économique de leur insertion régionale, la consolidation de la coopération territoriale européenne et l'adaptation de notre dispositif régional de sécurité.

3.1 L'affirmation de la dimension internationale des DFA.

Trois ateliers lui étaient dédiés. L'atelier 1 a permis de faire le point sur l'état d'avancement des procédures d'adhésion auprès de l'OECO, la CARICOM et l'AEC selon les statuts et calendriers qui leur sont propres. Pour ce qui est de l'OECO, la négociation technique devrait commencer avec la Martinique et la Guadeloupe, en parallèle, début février prochain, l'objectif étant de soumettre à la Haute Autorité de cette organisation un projet d'adhésion pour sa 57^e réunion prévue en mai 2013. En ce qui concerne la CARICOM, les demandes d'adhésion sont en cours d'examen au secrétariat général. Un comité ad hoc a été

chargé d'établir un rapport sur le statut de membre associé. La phase de négociation ainsi que son format seront connus prochainement, sur la base des recommandations du rapport. S'agissant de l'AEC, les demandes d'adhésion sont en cours d'examen par le secrétariat général. Ce dernier devra apporter rapidement des précisions sur les conditions juridiques de ces adhésions (amendement de la convention du 24 mai 1996 entre la France et l'AEC), les modalités de mise en œuvre du droit de vote attaché au statut de membre associé et la détermination des contributions budgétaires respectives de la France et des Régions concernées. Les ambassadeurs représentant la France auprès de ces organisations régionales, sont chargés d'assurer, en liaison avec l'ambassadeur DCRAG, le suivi de ces démarches d'adhésion qui appellent une concertation en amont avec les Régions, gage d'une confiance mutuelle.

Par ailleurs, la question du CARIFORUM a donné lieu à des échanges qui ont débouché sur trois mesures opérationnelles répondant au souhait des Régions d'être mieux associées en tant que RUP au dialogue entre l'Union européenne et les Etats ACP :

- invitation d'un élu régional dans les délégations françaises participant aux sessions de dialogue politique prévues par l'article 8 de l'accord de Cotonou ;
- désignation d'un agent référent par chaque Région, qui sera associé au processus de consultation interservices, préalable à la définition de la position de la France lorsque les sujets abordés concerneront les Régions ;
- renforcement de la fluidité de l'information avec notre représentation permanente à Bruxelles où l'Association des régions ultrapériphériques françaises (ARUF) disposera d'une antenne à partir du 1^{er} février 2013.

L'atelier 5 avait pour objectif de finaliser les conventions complémentaires détaillant les modalités pratiques d'installation des agents territoriaux des DFA dans les missions diplomatiques et consulaires de l'Etat. L'examen des projets préparés par le Département, a donné lieu à des échanges utiles entre les chefs de poste concernés et les représentants des Régions, sur l'interprétation de certaines dispositions, l'état d'avancement des recrutements et le programme de formation de ces futurs agents. Une nouvelle version, apportant les précisions requises, sera soumise prochainement aux chefs de poste par la direction générale de l'administration et de la modernisation. L'ambassadeur DCRAG la transmettra parallèlement aux Régions. L'objectif est de rendre ce nouveau dispositif opérationnel d'ici la fin du mois de février 2013.

L'atelier 4 relatif à la coopération décentralisée, visait à apporter aux élus et cadres administratifs territoriaux des DFA les informations nécessaires sur les programmes d'appels à projets en ligne de la délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) afin d'accompagner et de soutenir leurs initiatives à destination des pays des caraïbes et du plateau des Guyanes. Il a permis de faire le point sur les critères d'éligibilité des projets, les règles de cofinancement et les procédures de candidature en ligne. Plusieurs projets ont été identifiés qui feront l'objet d'un examen par la DAECT au premier semestre 2013.

3.2 Le renforcement de la dimension économique de l'insertion régionale des DFA

Deux ateliers lui ont été consacrés. L'atelier 3 qui portait sur la promotion régionale des entreprises, a donné lieu à des échanges nourris autour d'initiatives et de projets exemplaires, qui ont souligné la nécessité d'un accompagnement des chefs d'entreprises par les pouvoirs publics (notamment les services préfectoraux et les postes diplomatiques), les

chambres de commerce, l'Agence française de développement et les Régions qui pilotent avec l'Etat les stratégies de développement local. L'une de ses conclusions opérationnelles est de miser sur les secteurs où les entreprises locales présentent un savoir-faire et un avantage comparatif indéniables, notamment en matière de services portés par un réseau de filiales des grands groupes et de PME régionales performantes.

Pour prolonger cette réflexion, l'atelier 8 s'est intéressé aux voies et moyens d'exporter deux secteurs d'excellence à fort potentiel où se combinent recherche-développement, technologies et innovation tels que les télétechnologies (télémédecine, télédétection, téléphonie par fibre optique) et l'énergie verte (biomasse par gazéification, géothermie, hydrolienne fluviale, éolien et photovoltaïque). En s'appuyant sur quelques opérations en cours ou en projet, il a permis de montrer comment des entreprises peuvent tirer parti de la densité remarquable des organismes de recherche (BRGM, CNRS, IFREMER, CSG) ou de filiales de grands groupes nationaux et européens (notamment EDF, ARIANE ESPACE ou le CNES) implantés dans les DFA. En conclusion, il est proposé de créer un cluster des entreprises innovantes tournées vers l'exportation. Les commissaires au développement productif sont chargés d'en assurer la mise en place et le suivi.

3.3 La consolidation de la coopération territoriale européenne (CTE)

A partir du bilan de la programmation 2007-2013, l'atelier 7 avait pour objectif d'examiner les projets de nouveaux programmes opérationnels (P.O) sur la période 2014-2020, en s'interrogeant sur la pertinence des géographies, des règlements et des financements proposés, avec en toile de fond le débat récurrent sur l'articulation des instruments financiers FED/FEDER. La Commission européenne a proposé les trois zones de coopération suivantes : programme transnational INTERREG-Caraïbe avec un volet transfrontalier (Martinique-Guadeloupe-OECS), programme transfrontalier St Martin - St Maarten et programme transnational "Plateau des Guyanes" (incluant la Guyane; l'Amapa, le Para, l'Amazonas, le Surinam et le Guyana) avec un volet transfrontalier (Guyane-Amapa-Suriname). S'agissant du règlement de la CTE, la Commission européenne envisage certains assouplissements, notamment l'application différenciée du principe de concentration thématique et la possibilité de dépenser 30% du budget d'un P.O dans un territoire extracommunautaire (contre 10% dans le règlement actuel). En ce qui concerne les crédits affectés aux P.O, la Commission annonce une augmentation de 50% des budgets de la période précédente. Cette forte majoration entraînera toutefois une augmentation mécanique des contreparties nationales, le FEDER ne pouvant cofinancer un projet au-delà de 75%. Les chefs de poste ayant pris part à cet atelier, ont demandé aux représentants des autorités de gestion de les associer le plus en amont possible à l'instruction des projets avant leur examen par les comités de sélection des P.O concernés. Enfin, en vue d'améliorer l'articulation FED/FEDER et de rendre possible des projets de coopération régionale entre RUP et ACP, il a été proposé de mettre en place, à l'instar du précédent existant dans l'océan indien, une instance de concertation régionale, associant les postes diplomatiques, l'ambassadeur DCRAG, les autorités de gestion des PO et les responsables du FED régional.

3.4 L'adaptation de notre dispositif régional de sécurité

A partir du bilan des actions en cours, l'atelier 2 était consacré à l'examen des questions de sécurité dans la zone Antilles-Guyane. Tout d'abord, la coopération et l'entraide judiciaire où malgré certaines avancées notamment dans les pays de l'OECO, la situation demeure préoccupante à cause de traditions procédurales différentes et d'un déficit d'instruments

juridiques (absence de convention d'extradition). Toutefois, la qualité du dialogue politique avec les Etats voisins des DFA a permis, dans certains cas, de surmonter ces difficultés proprement juridiques, en particulier dans des affaires récentes impliquant des ressortissants saint-luciens (dossier Marion Génin par exemple) et brésiliens (meurtre des deux gendarmes français sur le site de Dorlin en Guyane).

Pour ce qui est de la lutte contre les trafics illicites et le crime organisé, la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) créée en 2004 à Fort-de-France, est le principal opérateur des pouvoirs publics dans l'ensemble de la zone. Elle poursuit un travail de fond pour intensifier et fluidifier la coopération judiciaire et policière avec les pays environnants mais aussi pour améliorer l'échange de renseignements avec des pays comme le Brésil, le Suriname, la République dominicaine et Haïti. Pour sa part, l'antenne Caraïbes (implantée à Fort-de-France) de l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS) poursuit ses opérations dans la zone dont le succès dépend pour beaucoup de la qualité des renseignements obtenus auprès des pays partenaires (notamment Etats-Unis et Royaume-Uni). Le centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD) qui apporte en amont un appui logistique important, souhaiterait une augmentation de ses actions de prévention et de formation au profit des pays voisins des DFA. Le renforcement des moyens maritimes et aériens est préconisé, ainsi que celui de la coopération en matière de renseignement.

Dans le domaine des douanes, une participation régulière aux organisations régionales comme la conférence douanière inter-caraïbes et la poursuite des formations techniques sont recommandées pour renforcer les réseaux des douanes et des gardes-côtes ainsi que le cadre légal de la coopération.

Enfin, en matière de gestion des catastrophes naturelles, compte-tenu de la capacité de projection unique de la France dans la zone, il s'agit d'œuvrer au renforcement de nos liens avec les centres opérationnels des autres pays et d'être plus présents au sein des instances régionales. Dans cette perspective, le projet de mise en réseau des centres opérationnels des Caraïbes et du plateau des Guyanes, piloté par les services de la protection civile de la Martinique, devra être appuyé en vue d'une mutualisation des moyens disponibles mais aussi d'une meilleure coordination des actions sur le terrain.

4. Conclusions opérationnelles :

Lors de son allocution de clôture, M. Vincent Bouvier, représentant le ministre des Outre-mer, a d'abord souhaité établir, en accord avec le Département, des réunions semestrielles de suivi de la conférence, dans chaque territoire, avec l'ensemble des acteurs. Il est ensuite revenu sur les principales conclusions opérationnelles de l'édition 2012.

En matière de coopération institutionnelle, le délégué général à l'outre-mer (DEGEOM) s'est félicité de :

- la prochaine affectation d'une première cohorte d'agents territoriaux des DFA dans une dizaine de missions diplomatiques (Cuba, République Dominicaine, Haïti, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago, Venezuela et Panama) et consulaires (Miami et Québec);
- l'ouverture en avril prochain d'un bureau de représentation de la collectivité territoriale de Guyane dans les locaux de notre ambassade au Suriname ;
- de la concertation entre l'Etat et les régions sur les procédures d'adhésion des DFA auprès des organisations régionales, des clarifications apportées sur la

méthodologie la plus appropriée pour les mener à bien et plus généralement des avancées concrètes de cette concertation franco-française, notamment s'agissant du dialogue UE/CARIFORUM;

Concernant la dimension économique de l'insertion régionale, le représentant du ministre des Outre-mer a mis l'accent sur la nécessité de tirer parti des opportunités offertes sur les marchés régionaux pour apporter une contribution à:

- la rénovation du modèle économique des DFA en termes de croissance et d'emploi;
- l'émergence d'une économie du savoir, tirant avantage de la recherche & développement existant dans les DFA;
- l'ouverture d'un processus de transition énergétique pour réduire la dépendance des DFA à l'égard des centrales thermiques ;

Pour ce faire, les opérateurs économiques peuvent solliciter le dispositif mis en place par l'AFD dont la stratégie de coopération régionale sera complétée par l'adoption d'un cadre d'intervention régionale dans les pays ACP des Caraïbes et du plateau des Guyanes. En complément, UBIFRANCE et le ministère des Outre-mer ont mis en place des mesures visant à réduire le taux d'échec des PME primo-exportatrices, renforcer et adapter le dispositif des volontaires internationaux en entreprises (VIE); accompagner et soutenir les initiatives visant l'exportation du savoir faire des entreprises des DFA, notamment en matière de services et d'économie verte.

Pour ce qui est de la dimension européenne de la coopération régionale, le DEGEOM a rappelé les nouvelles géographies des P.O de la CTE qui constituent les principaux instruments de financement de la coopération régionale, en soulignant l'intérêt d'en tirer le meilleur bénéfice. D'une manière plus générale, il a indiqué que l'Etat continuerait à défendre les intérêts des RUPs dans le dialogue UE/CARIFORM en se réjouissant des mesures concrètes arrêtées pour fluidifier la circulation de l'information entre les régions et l'Etat.

Enfin, le DEGEOM est revenu sur les questions de sécurité particulièrement sensibles dans la zone de référence. Les efforts doivent porter dans trois directions complémentaires :

- la recherche d'accords bilatéraux avec les pays voisins en matière d'entraide judiciaire et de lutte contre le crime organisé (notamment en Guyane où l'accord de lutte contre l'orpaillage clandestin n'a toujours pas été ratifié par le Brésil);
- notre engagement à répondre aux besoins de formation des pays de la zone dans le domaine de la lutte anti-drogue, surveillance maritime et de la coopération douanière ;
- le renforcement des échanges des services de la protection civile des DFA avec ceux des autres pays des Caraïbes et du plateau des Guyanes afin d'assurer une réponse coordonnée face aux catastrophes naturelles.

* *

S'inscrivant dans la continuité de son édition 2011, cette CCR qui a suscité une forte participation des DFA et des opérateurs nationaux, a rencontré un vif intérêt de la part des acteurs de la coopération régionale. Ses travaux ont été bien relayés par les médias locaux qui

ont diffusé plusieurs reportages sur les enjeux de la coopération régionale dans le plateau des Guyanes. Ils ont permis d'enregistrer plusieurs avancées concrètes dans un secteur de l'action publique où la coordination des initiatives et la mutualisation des moyens sont capitales. A l'évidence, il reste maintenant à en assurer le suivi afin que l'élan créé ne retombe pas. Avec le soutien de sa double tutelle, il appartiendra à l'ambassadeur DCRAG d'y veiller.

// L'AMBASSADEUR

DANS LA ZONE ANTILLES - GLYANE

Fred CONSTANT